



Changer de ssii sans changer de client suite à perte du contrat

Par **noIann**, le **11/08/2011** à **17:24**

Bonjour à tous ,

Je suis chez un client dans une SSII pour un contrat de 105 personne.

un nouvel appel d'offre a été effectué et mon SSII à perdu le contrat .

Je n'ai pas de close de non concurrence défini dans le temps etc...

Ma question est , puis je postulé dans la SSII qui à remporter le nouveau contrat sans risque ? sachant que je conait bien l'environnement et que je m'y trouve bien j'aimerait bien rester.

de mon point de vue il n y a pas concurrence ni concurrence déloyale puisque que l'appel d'offre est perdu et terminée et l'entreprise ne me débauche pas je postule , merci...

Merci de vos réponses...